

**Expérimentation d'un tutorat renforcé dans le
cadre de la mise en œuvre de contrats modulables**

Rapport n° CP/2014/844

Service gestionnaire :

Service insertion et lutte contre les exclusions

Résumé :

Le présent rapport concerne l'expérimentation, dans le cadre du Pacte Social Local, d'un tutorat renforcé d'allocataires du RSA en contrats aidés à horaires modulables, sur le périmètre de la vallée de la Bruche.

Ce projet d'accompagnement professionnel est construit en partenariat avec les associations Bruche emploi et Déclic.

Le territoire de Molsheim compte 1 766 bénéficiaires du RSA dont 1 200 sont à la charge exclusive du Département.

Le canton de Schirmeck compte 289 allocataires du RSA. Parmi eux, 60 sont plus proches de l'emploi et ont été rencontrés lors du petit déjeuner de l'insertion en mars dernier.

Le bilan de cette journée a fait apparaître que seulement 12 d'entre eux seraient immédiatement employables. Un plus grand nombre reste encore éloigné de l'emploi et ne peut reprendre une activité professionnelle immédiatement, sans un accompagnement renforcé.

Parallèlement, dans le cadre du pacte social local, certains maires ont fait savoir qu'ils seraient prêts à recruter un allocataire du RSA en contrat aidé à horaires modulables (de 8 à 16h /semaine) pendant 6 mois ou 1 an, mais la question du tutorat reste une réelle difficulté pour les petites communes.

L'objet de ce rapport est de proposer à la commission permanente la mise en place d'un tutorat renforcé pour le retour à l'activité de bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi, à l'appui d'un contrat aidé à volume horaire variable.

1. Une proposition de tutorat technique renforcé par l'association Bruche emploi

L'association Bruche emploi située à Schirmeck, opérateur de l'accompagnement professionnel, pourrait :

- évaluer la maîtrise du poste durant la période d'essai du salarié;
- donner du sens et de la cohérence au poste occupé, afin que le salarié appréhende son rôle dans l'organisation globale et réussisse son intégration au poste.

Des étapes sont donc prévues lors desquelles l'association Bruche emploi réaliserait notamment un diagnostic, une valorisation des aptitudes de la personne, une identification des besoins, en particulier en formation, un suivi technique et un bilan.

Le coût de cette intervention estimé à 360 euros, soit un coût horaire de 45 euros TTC par personne, comprend l'élaboration de la prestation, le temps de préparation, les déplacements pour le suivi, la présence sur site et le compte rendu intégrant des préconisations opérationnelles.

2. La construction d'un parcours vers l'emploi pour les allocataires du RSA les plus éloignés de l'emploi

L'objectif est de construire un véritable parcours professionnel adapté aux allocataires du RSA:

- en les mobilisant via la commune qui leur procure une activité de 8 à 16H sous la forme d'un contrat modulable ;
- en les inscrivant aux ateliers Passerelle et/ou de mobilisation vers l'emploi mis en place par le Conseil Général et réalisés par l'association Déclic ;
- en assurant un cadrage via la conseillère emploi, fil rouge du parcours ;
- en finançant un tutorat technique réalisé par l'association Bruche emploi.

3. Le financement

Le Département prendrait à sa charge le tutorat technique sur la base d'une expérimentation de 10 contrats, soit un montant total de de 3 600 euros.

4. La mise en œuvre du projet

La première étape se concrétisera par un entretien individuel avec certains maires en octobre afin de :

- collecter leurs offres ;
- définir leurs besoins de tutorat et les quantifier ;
- les mobiliser en tant que vecteurs d'emploi.

Une présentation du projet au bureau de la communauté de communes de la vallée de la Bruche est prévue.

La seconde étape consistera à organiser un job dating entre les élus et les allocataires du RSA de la vallée de la Bruche qui auront été présélectionnés. L'objectif est de sélectionner des bénéficiaires du RSA de la commune ou des communes limitrophes.

Enfin, le contrat aidé modulable sera prescrit par le conseiller emploi.

Cette action s'inscrit dans le cadre du pacte de réussite. Elle est multi partenariale et engage l'ensemble du territoire dans une nouvelle mobilisation de chacun pour l'emploi des allocataires du RSA qui en ont le plus besoin.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30760	017-6574-564	1 309 600,00 €	21 146,00 €	3 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, fixe à hauteur de 3 600 euros la subvention accordée à l'association Bruche emploi, pour son action de tutorat technique de 10 contrats modulables au profit d'allocataires du RSA.

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL